

Ces outils sont mis à votre disposition pour vous servir d'exemples et vous donner des informations complémentaires. Vous êtes libres de les adapter à vos besoins et à vos contextes.

Outil N°1

Texte expliquant la formation

Comment agir efficacement lorsqu'on ne sait pas ? Partant de ce postulat, la charte pose comme incontournable la formation d'au moins un collaborateur par cinéma adhérent. Le premier module de ces formations se tient via Zoom.

La formatrice est Juliette Vigoureux, déléguée à la transition environnementale de Cinéo.

Lors de ce premier module de formation sont discutés :

- les enjeux énergie-climat,
- l'impact environnemental de l'industrie cinématographique et de l'exploitation,
- le positionnement environnemental des établissements comme levier économique.

Ensuite, entre un et trois référents transition seront nommés par établissement. Ce référent poursuivra sa professionnalisation à travers le module 2 de la formation (2e semestre 2023) qui lui garantira une appropriation des enjeux pour une opérationnalisation dans votre cinéma.

Ce module 2 abordera :

- Divers enjeux environnementaux (mobilité, numérique, énergie, confiserie et boisson),
- Les freins au changement,
- La stratégie bas carbone.

Ainsi, le référent sera en mesure de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de chaque établissement lors de sessions de déploiement à partir de l'automne 2023 et d'amorcer la stratégie de transition.

Outil N°2

Dates et lien vers inscription

Module 1 :

- Dates des prochaines formations : 26/05 – 16/06
- [Lien inscription](#)